

Aménagement cyclable sur la route de Canéjan à Gradignan - Bilan de la concertation - Avis et réactions du public lors de l'enquête publique - réponses apportées					BM-PTSUD-DDA-Documents établi le 4 septembre 2023
Numéro	NOM	DATE	HEURE	COMMENTAIRES	Réponses apportées par Bordeaux Métropole
Site internet					
1	Cyrille Doucet	13/03/2023	22h24	La piste cyclable à été positionner sur la partie Ouest de la route alors que sur la portion avant et après elle est positionner à l'est de la route. une continuité incitera les vélo à l'utilisé au lieu d'utilisé la route comme c'est le cas très souvent actuellement	Le choix de conserver les 5 arbres d'alignement remarquables au droit des n°96 et 98 font que la voie verte ne peut pas être implantée de ce côté. D'autre part la connexion coté giratoire Loustalot aurait impliqué des acquisitions foncières pour traiter le raccordement en toute sécurité. Le changement de côté au carrefour avec la route de Pessac sera traité par des feux vélos.
2	Cricri65	14/03/2023	15h09	Cet aménagement de la piste cyclable sur cette portion de la route de Canéjan va permettre de relier les aménagements cyclables déjà réalisés au Nord et au Sud de la route de Canéjan. Mais cela devrait aussi prendre en compte l'aménagement du carrefour entre route de Canéjan et route de Pessac avec la suppression des feux tricolores (rond-point ?).	La solution giratoire n'est pas compatible avec les prévisions des documents d'urbanisme actuels et des travaux neufs ont été réalisés sur les autres branches (Pessac sud et Canéjan nord). Il n'est donc pas envisagé de modifier le carrefour.
3	Mtran	14/03/2023	22h10	Le projet est une très bonne chose pour assurer la continuité entre les deux voies existantes. La voie verte ne sera en revanche pas du même côté de la chaussée que les existantes : est-ce que des aménagements de type feu 2 roues sont prévus afin de pouvoir traverser en toute sécurité ; les voitures allant très vite sur ce secteur y compris dans le rond point.	Des feux vélos sont bien prévus au carrefour de la route de Pessac afin d'assurer la traversée des vélos en toute sécurité.
4	Pb63	15/03/2023	20H40	Bonjour Très bonne idée! Cela représente une suite logique aux travaux entre le campus et la rue de Pessac. Cette dernière partie permettra de faire un parcours sécurisé quasiment jusqu'à pellegrin. :-) Ce projet est pertinent car il permet d'assurer la continuité cyclable entre les aménagements existants au sud (voie verte) et au nord (voie verte récente).	Supprimer la discontinuité est bien l'objectif du projet.
5	Oleroux	20/03/2023	16h05	Cependant, à la lecture du projet, plusieurs points sont à noter : 1/ La séparation distincte des modes de déplacement est toujours préférable, le choix d'une voie verte n'est ainsi pas idéal mais est probablement justifié par la largeur contrainte et est cohérente avec ce qui a déjà été réalisé au nord et au sud de cette section. 2/ Cette nouvelle voie verte est positionnée côté ouest alors que celles existantes au nord et au sud sont côté est. Ce choix n'est pas justifié par un nombre différent d'intersection (2 de chaque côté) et ne me semble donc pas pertinent. 3/ Il manque des précisions et des aménagements adéquats pour assurer la liaison cyclable aux niveaux des extrémités du projet. Il faut absolument relier cette voie verte avec l'existant au sud (rond-point de Loustalot) et au nord (feu avec la rue de Pessac) de manière continue et sécurisée (surtout avec le changement de positionnement de la voie verte comme évoquée au point 2/). 4/ La largeur de la voie verte est de seulement 3m (ce qui correspond au minimum recommandé) mais, elle est parfois accolée à la limite public/privé (sans les 0,5 à 1m recommandé) et à moins d'un mètre de la chaussée. 5/ Enfin, le bilan de l'existant... • Trottoir : 4,8 m (avec néanmoins beaucoup de gêne) • Bande cyclable : 2,4m • Chaussée : 4,6 m • Soit 7,2 m pour les mobilités actives et 4,6m pour les voitures avec le projet : • Voie verte : 3m • Trottoir : 2,3m • Chaussée : 6m • Soit 5,3m pour les mobilités actives et 6m pour les voitures ... fait apparaître une diminution de 1,9m pour les mobilités actives et une augmentation de 1,4m pour les voitures ! J'ai bien	Pour le choix de la voie verte, il ressort bien d'une contrainte de largeur disponible et de la volonté d'avoir une cohérence d'aménagement avec la partie nord réalisée. Il est également justifié par le faible usage des piétons sur ce tronçon de voie. Pour ce qui est de la position de la voie verte, comme précisé à la remarque n°1, ce choix est justifié par le maintien des 5 arbres remarquables situés au droit des n°96 et 98 et par l'emprise contrainte d'aménagement. Pour les connexions aux deux extrémités, elles seront bien précisées lors de la poursuite des études, ainsi que la largeur de la voie verte et les marges d'isolement. Pour ce qui est de la comparaison de l'existant avec le projet sur les aspects modes actifs, la requalification de la voie a pour objectif principal de créer un aménagement en site propre pour les vélos. Le principe d'une requalification est bien de redéfinir la place de chacun des modes de déplacement (modes actifs, transports collectifs, véhicules particuliers) dans l'espace en tenant compte du contexte des lieux et en essayant d'améliorer le cadre de vie (aménagements paysagers, îlots de fraîcheur).
6	Voilivu	22/03/2023	18h56	Très bonne initiative permettant de sécuriser la circulation des cyclistes sur des liaisons courtes vers la métropole.	RAS
7	Polo33170	31/03/2023	17h08	Pour les riverains je ne vois aucune place de stationnements tout le long de la route, ces places sont une nécessité pour les visiteurs, artisans, soins médicaux, secours, urgences.... les rues adjacentes sont déjà en surplus d'occupation de stationnement, et étant donné l'augmentation des livreurs Amazon, UPS, chronopost etc... qui prennent la chaussée pour leur voie de stationnement, je vous laisse imaginer les bouchons de bus et camions et la montée de violence routière que cela va engendrer. Merci de prendre en compte	La création de places de stationnement entraînerait des acquisitions foncières supplémentaires importantes avec un impact sur le coût de l'opération et sur sa temporalité de réalisation.

Numéro	NOM	DATE	HEURE	COMMENTAIRES	Réponses apportées par Bordeaux Métropole
8	HandiGreg	08/04/2023	11h10	Il faudrait créer une voie assez large et bien délimitée afin de permettre aux cycliste, personnes avec une poussette, personnes en situation de handicap, etc.... de pouvoir circuler librement et en toute sécurité	Le principe de la voie verte est que les piétons et les vélos peuvent circuler sur le meme espace. Sa largeur sera de 3m et donc confortable pour une circulation mixte. Une largeur plus importante necessiterait des acquisitions foncières supplémentaires.
9	AK	26/04/2023	22h15	L'idée d'aménagement est très bien, cependant je ne comprends pas pourquoi la piste cyclable est prévue côté ouest, alors que les portions avant et après sont positionnées côté est. Cela conduit à deux croisements de la piste cyclable avec la route de Canéjan et donc risque accru pour les cyclistes. De plus, le feu pour les cyclistes au niveau du carrefour route de Canéjan/rue de Pessac ralentira le trafic, déjà encombré aux heures de pointe.	Comme précisé en réponse à la première remarque, le choix de conserver les 5 arbres d'alignement remarquables au droit des n°96 et 98 font que la voie verte ne peut pas etre implantée coté est. Pour ce qui est du raccordement coté giratoire Loustalot, la poursuite des études permettra de sécuriser au maximum la traversée à réaliser pour se connecter sur l'existant. Pour ce qui est du trafic sur le carrefour route de Pessac, le feu vélos existe déjà pour permettre à ceux venant du nord par l'aménagement neuf de se réinsérer sur la file de droite de la section à aménager. Pour les questions de circulation des véhicules, la phase vélo est intégrée au fonctionnement général du carrefour qui prend en compte les conditions générales de circulation. Le carrefour ne pourra pas etre bloqué en continu pour le passage des vélos.
10	Flyingirl33	09/05/2023	12h50	Pourquoi pas la piste cyclable mais si vous faites en sorte de ne pas prendre de terrain au habitant ! Et faire des pistes à des endroits où il 3velos qui passent dans la journée ça ne sert à rien !	L'aménagement séparé d'une piste cyclable et d'un cheminement piétons necessite des emprises plus importantes que pour une voie verte (à minima 4m). Pour l'usage futur, l'aménagement en site propre va résorber une discontinuïté et il est bien destiné à augmenter la demande de circulation des vélos.
11	Emilie.r	09/05/2023	17h43	Nous sommes contre la piste cyclable, dépenser de l'argent comme ça alors qu'il y'a des problèmes bien plus importants à gérer, sans compter que les vélos ne sont pas si nombreux que ça sur certains des axes . Il serait mieux de refaire certains trottoirs en mauvais état et d'en créer sur certains axes dangereux où il y'en a pas.	L'aménagement est une priorité de Bordeaux Métropole et de la ville de Gradignan afin de résorber la discontinuité cyclable. Elle permettra également de mettre à niveau les trottoirs de la voie.
12	Oleroux	12/05/2023	12h01	Projet d'aménagement de la route de Canéjan à Gradignan entre la rue de Pessac et le rond-point de Loustalot Ce projet est pertinent car il permet d'assurer la continuité cyclable entre Canéjan et le domaine universitaire. Suite à la réunion de concertation, nous souhaiterions insister sur 2 points : 1. La voie verte prévue est accolée à la limite public/privé sans les 0,5 à 1m de séparation préconisée dans le guide de conception des espaces publics métropolitain. L'absence d'écartement à cette limite peut engendrer des risques pour les cyclistes au niveau des entrées extérieurs des habitations (d'autant plus que la largeur de cette voie verte est minimale). De plus, la séparation de la voie verte avec la chaussée le long de la séquence 2 (paddock) n'est absolument pas satisfaisante. 2. Nous suggérons d'élargir, sur tout le linéaire, la largeur entre la chaussée et la limite public/privé à 5,5m de manière à encadrée la voie verte par 1 à 1,5m de bande plantée. La voie verte doit être parfaitement reliée, aux niveaux des extrémités du projet, aux voies vertes existantes par des aménagements adéquats pour assurer une liaison cyclable continue et sécurisée. Au Nord, la traversée du carrefour de Pessac par un appel feu prioritaire vélo est satisfaisante à condition de bien matérialiser cette diagonale cyclable sur la chaussée par un marquage couleur. Au sud, en revanche, il est indispensable d'améliorer la connexion avec la voie verte existante en sortie du rond-point de Loustalot. Il serait souhaitable d'assurer la priorité cyclable pour la traversée de la route de Canéjan et de diminuer l'angle actuellement supérieur à 90° entre les deux voies vertes (tout en tenant compte de la piste cyclable arrivant de la rue de Loustalot). Groupe local de Gradignan - Vélo Cité	Ces remarques se recoupent avec celles de l'obseravtion n°5 pour lesquelles des réponses ont été apportées. Pour les remarques complémentaires, elles seront prises en compte dans la poursuites des études afin d'optimiser la configuration de la voie verte et de sécuriser les connexions nord et sud.
Registre Mairie					
13	P.DELHAES 3 Allée de Moulereins	08/03/2023		Examen du dossier de concertation pas toujours évident à suivre. Un problème concerne l'élargissement au niveau de l'allée de Moulereins et le prélèvement des terrains privés	Les différents propriétaires concernés par des acquisitions foncières seront sollicités individuellement et les emprises précises à acquérir seront précisées.
14	JC ROSSET 96 Route de Canéjan 33170 Gradignan	14/03/2023		Le projet prévoit bien la conservation des arbres au droit du 96 et l'enfouissement des réseaux aériens en raison des emprises des poteaux actuels sur l'espace piéton. Attention au revêtement prévu sur le plateau surélevé afin de ne pas créer de nuisance sonore. Globalement, ces aménagements sont nécessaires pour garantir la sécurité des piétons et cyclistes en plus grand nombre désormais.	La manière de traiter le plateau surélevé afin de ne pas créer de nuisance sonores sera bien pris en compte dans la poursuite des études.

Numéro	NOM	DATE	HEURE	COMMENTAIRES	Réponses apportées par Bordeaux Métropole
15	MME BERNADETTE LERET	21/04/2023		Veillez avoir l'amabilité de ne pas mettre de bande végétalisé au droit du 171 route de Canéjan 33170 Gradignan	Ce point sera pris en compte dans la suite des études.
16	MR ESPOSITO PIERRE-JEAN 82 route de Canéjan TEL : 06 30 49 39 45 email : espositopierre @sfr.fr	25/04/2023		L'entrée prévue chez moi côté parking public n'est plus nécessaire : elle a été condamnée lors du rachat de la servitude à Madame Perix (acte notarié fait à St Loubès par Maitre Boussad le 1 er juillet 2020). Document disponibles (envoi pa rmail sur demande)	Ce point sera pris en compte dans la suite des études.